

Laurence DUMONT

Je suis heureuse de pouvoir participer à cette rencontre sur ce sujet qui m'est cher.

Je remercie Art et Psyché et particulièrement Madame SHARARA de m'avoir conviée à ces échanges qui donneront un éclairage nouveau au travers de l'approche psychologique issue de vos expériences en qualité de professionnels sur ce droit fondamental à l'existence, à l'identité.

Le droit premier de tout individu qui lui donne une existence légale support de tous les droits.

Le film de Michel WELTERLIN que nous allons voir pose les bases de la problématique humaine et juridique.

Ce fléau que j'ai découvert grâce au Livre d'Abdoulaye Harissou et Laurent Dejoie il y a plus de 5 ans surprend par son ampleur, déconcerte par la lenteur de sa résolution au regard de moyens techniques utilisables et des fonds mobilisés.

La multiplicité et la diversité des intervenants aujourd'hui démontrent l'intérêt porté sur ce sujet. La difficulté est de trouver le moyen efficace d'atteindre l'objectif que se sont fixés les Objectifs De Développement durables de l'ONU de généraliser la déclaration des naissances.

Le constat :

230 millions d'enfants de moins de 5 ans ne sont pas déclarés à l'état civil dans le monde. Il n'existe aucun chiffre pour les adultes non déclarés.

Géographiquement c'est en Afrique et en Asie que le problème est le plus prégnant mais l'Europe et les DOM ne sont pas épargnés.

Les causes de cette situation sont multiples et connues : manque d'information des parents, barrières économiques, géographiques ou culturelles, discriminations, manque d'éducation des parents, discriminations à l'égard des femmes, guerre, manque de moyens des pays concernés pour procéder aux déclarations et établir un état civil fiable.

Ses conséquences sont graves : violation des droits fondamentaux de ces enfants qui n'existent pas légalement, pas ou peu d'accès à l'école, aux soins, ignorés de la justice pour mineurs, pas de passeport, d'acte de mariage, de compte bancaire, de contrat de travail, pas de filiation de leurs enfants, etc ...

Ces enfants sans identité sont aussi les proies faciles des pires trafics : la vente (1,2 million d'enfants chaque année dans le monde), le travail des mineurs (plus de 168 millions dans le monde), le mariage forcé, la prostitution, les enfants soldats (on les estime à plus de 250 000 dans le monde).

L'absence de déclaration de ces enfants crée enfin des « trous noirs statistiques » pour les Etats dans la mise en œuvre de

leurs politiques publiques et pour le fonctionnement démocratique de leurs institutions.

- Les causes sont identifiées
- Les conséquences sont démontrées
- Les solutions techniques sont opérationnelles
- Les états concernés sont, en grande majorité, soucieux de connaître leur population et de l'enregistrer
- Les organisations, associations, maîtres d'œuvre de terrain, sont nombreuses et qualifiées
- Les textes, conventions, délibérations, points d'urgences... sont nombreux et convergents sur les enjeux
- Les fonds existent

Dès lors, comment rendre efficiente leur utilisation pour une efficacité accrue de la déclaration des naissances dans le monde.

Je co-préside actuellement une mission d'information de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale sur la question des enfants non déclarés à l'état civil.

Depuis plusieurs mois, nous auditionnons des associations, institutions, entreprises, ONG.

A ce stade, nous constatons qu'il est difficile d'avoir un diagnostic précis

- de la situation par zone géographique et des freins propres à chaque zone
- des solutions actuellement déployées et de leurs limites (diversité, fiabilité, généralisation, adaptation des systèmes étatiques aux différents dispositifs)

Nous ne disposons pas non plus d'un organigramme précis des instances qui pilotent et financent les opérations

Cela a pour conséquence l'absence d'enregistrement systématique et centralisé des opérations mises en œuvre et la difficulté de leur suivi

Nous n'avons pas de vue d'ensemble de cette grande diversité d'acteurs, de financements, de techniques utilisées, de territoires impliqués.

Ces éléments, à mon sens, nuisent à l'efficacité des actions mises en œuvre.

J'espère que notre mission d'information sera en capacité de proposer des actions au niveau international, européen et national.

La France a, en effet, un rôle déterminant à jouer au niveau international mais aussi national.

Nous avons aussi le devoir de continuer à faire connaître ce fléau pour sensibiliser l'opinion publique et espérer une mobilisation accrue sur le sujet.

Je m'y emploie depuis plusieurs années à tous les niveaux, international, national et local.

Depuis 3 ans, j'organise en effet un appel à projets auprès des collégiens et lycéens de mon département. Ils sont appelés à développer des supports de communication pour faire connaître la situation des enfants non déclarés à l'état civil dans le monde.

500 élèves, depuis 3 ans, ont produit des vidéos, des chansons, des émissions de radio, des poèmes, des affiches, des expositions au sein de leurs établissements, ont communiqué auprès de leurs familles et amis sur le sujet.

Cette année, ils ont pu échanger avec des établissements du Burkina Faso, du Togo, de Côte d'Ivoire, du Sénégal et du Bénin, concernés par la problématique. Ils ont même pu se rencontrer. Grâce à un partenariat avec Aide et Action et à l'appui financier du Notariat francophone, une délégation est venue à Caen en Mai.

Ce travail collectif Afrique/France, au sein des établissements est allé au-delà de l'échange vers une démarche pro-active. Les élèves des établissements africains, pour participer à l'appel à projet ont mis en place de véritables enquêtes et opérations de sensibilisation dans leurs structures et leurs villes. Les élèves français se sont appuyés sur leurs échanges (merci les nouvelles technologies) pour leurs productions.

Ces travaux essaient et se poursuivent. Nous renouvelons l'opération cette année.

Des rencontres comme celle d'aujourd'hui participent de cette sensibilisation.

Le travail de plaidoyer que font de nombreuses associations en la matière est aussi déterminant car sans les premiers concernés (les familles) et sans les Etats, notre action est vaine.

L'action de la conférence des Ministres africains en charge de l'enregistrement des naissances et l'action du Programme pour l'Amélioration Accélérée de l'Enregistrement des Faits d'Etat Civil et de l'Etablissement des Statistiques de l'Etat Civil en Afrique (APAI-CRVS) sont à mettre en lumière.

Ils confirment une coordination accrue en la matière et démontrent aussi les nombreuses avancées obtenues grâce à cette mobilisation collective.

La 5^{ème} Conférence des Ministres africains en charge de l'enregistrement des naissances qui s'est tenue en octobre dernier, si elle valide de nombreux progrès, reconnaît les nombreux défis à surmonter pour une généralisation de la déclaration des naissances en Afrique. Les obstacles restent techniques, juridiques, géographiques et financiers. La coordination, au niveau régional est à améliorer et les moyens humains à renforcer et former.

Il est donc déterminant, de travailler à une plus grande lisibilité des donneurs d'ordre, des circuits financiers, des techniques utilisables pour être opérationnels auprès des états concernés pour les accompagner.

Il ne peut s'agir que d'un accompagnement des états, respectueux de leur fonctionnement, leurs spécificités, leurs coutumes, leur capacité financière.

Et là réside la difficulté. Car si nous levons des fonds pour enregistrer les naissances et la population, il faut ensuite que l'Etat soit en capacité de maintenir le dispositif que nous mettons en place. Il faut que l'Etat soit en capacité d'assurer la permanence des bureaux d'état civil, la gestion des outils informatiques, le respect des données personnelles, la centralisation des données, l'attribution d'actes d'état civil....

Nos offres d'appui doivent ainsi, sans devenir intrusives et sans ingérence, accompagner en amont et en aval les Etats, très en aval.

Je reste convaincue, par exemple, que dans le cadre de la coopération décentralisée, les officiers d'état civil français pourraient utilement travailler avec les états et leurs agents afin de partager leurs compétences en la matière.

Une coopération avec le programme pour l'Amélioration Accélérée de l'Enregistrement des Faits d'Etat Civil en Afrique et les collectivités locales françaises pourrait apporter à moindre coût une réelle valeur ajoutée et une réponse aux besoins concrets des Etats. Elle permettrait, de plus la reconnaissance des compétences des fonctionnaires français d'état civil.

L'ensemble de ces actions doit permettre une efficacité accrue, mais je suis certaine qu'elle ne peut s'exonérer d'une coordination internationale pour une meilleure visibilité des acteurs, des fonds, des techniques et des opérateurs.

Toutes ces actions traitent de la situation administrative et politique pour résoudre l'urgence de donner une existence légale à ces enfants.

Nous n'avons pas ou peu de données sur les conséquences psychologiques et psychiques de l'absence d'existence légale sur ces personnes et je suis impatiente d'entendre les orateurs de cette journée sur ce sujet.

Pour conclure et confirmer, si cela était nécessaire, l'intérêt de notre mobilisation collective, je me permets de vous lire les quelques lignes du poème de Kotia, venue de Côte d'Ivoire en mai dernier, dans le cadre de l'appel à projets que j'évoquais à l'instant.

Ce cours texte d'une enfant de 9 ans venue à Caen pour le déclamer nous dit tout et nous oblige.

Il nous éclaire sur le sentiment d'abandon, d'incompréhension que peuvent avoir ces enfants face à une situation sur laquelle, en qualité d'enfants, ils sont incapables d'agir.

« Je suis différente de vous.

Oui je suis bien différente de vous.

Je suis différente de vous car,

Même si j'ai comme vous un nom,

Ma naissance est entourée de turbulences.

À l'état civil, point de trace de mon existence.

Aucune patrie, à ma vie ne donne sens.

*Alors point de sens à mon existence.....
Mon effervescente adolescence est un non sens
Et sans combattre, je perds en assurance.
De la vie, je n'ai aucune espérance.
L'expérience apatride m'exclut de toute concurrence
Et à néant, réduit mes compétences.
L'ignorance et l'insouciance coupables de mes géniteurs
En moi, graine innocente, ont produit un fantôme.
Mes camarades de la reconnaissance légale, jouissent,
Quand dans l'incertitude des lendemains, je baigne.
Pourtant, un simple geste*

*Un simple petit geste
Un papier, un papier des blancs.
Un simple papier blanc des blancs
Comme aimait le dire mon grand-père.
Comment dis-je, un simple extrait de naissance.
Aurait suffi à donner à mon existence toute la clairvoyance ».*

Je vous remercie
7735/ 10 mn